

Tarifs (valables dès le 01.07.2022)

pour les porcs

selon conditions d'achat en vigueur du 01.11.2023

1 Frais administratifs (y c. frais de pesage)

Porcs	CHF/animal	3.00
Truies	CHF/animal	3.00

2 Taxation selon le poids

Art.	Désignation	Poids mort net		Dédutions porcs	
		De	à		
L4	Porcs	<	69.9 kg	CHF/kg	1.30
L3	Porcs	70.0 kg	71.9 kg	CHF/kg	1.00
L2	Porcs	72.0 kg	74.9 kg	CHF/kg	0.50
L1	Porcs	75.0 kg	77.9 kg	CHF/kg	0.20
N	Porcs	78.0 kg	87.9 kg	Aucune	
N+	Porcs	88.0 kg	98.0 kg	Aucune	
S1	Porcs	98.1 kg	102.0 kg	CHF/kg	0.20
S2	Porcs	102.1 kg	105.0 kg	CHF/kg	0.50
S3	Porcs	105.1 kg	110.0 kg	CHF/kg	1.00
S4	Porcs	110.1 kg	115.0 kg	CHF/kg	1.30
S5	Porcs	>	115.1 kg	CHF/kg	1.50

Les porcs IPS dont le poids est inférieur à 70 kg ou supérieur à 105 kg sont décomptés de manière analogue aux porcs AQ.

3 Valeur pH

Une fois sur la chaîne d'abattage (env. 30 min. après l'étourdissement), la valeur pH des porcs ne doit pas être inférieure à 6.0.

Valeur pH		Dédutions	
De	à		
>	6.00	CHF/kg	aucune
5.81	5.99	CHF/kg	0.20
5.61	5.80	CHF/kg	0.40
<	5.60	Retour au fournisseur, animal P	

4 Qualité de la graisse

PUFA	Indice d'iode	Dédution
<15.5	<70.0	-
15.6 bis 16.5	70.1 bis 72.0	CHF 0.10/kg PM
16.6 bis 17.5	72.1 bis 74.0	CHF 0.40/kg PM
>17.6	>74.1	CHF 1.00/kg PM

Des échantillons de graisse sont prélevés aléatoirement et analysés en laboratoire. Les porcs bios seront décomptés selon les directives Bio-Suisse

5 Frais d'abattage (y c. frais d'élimination)

Porcs	CHF/animal	82.00
Porcs P	CHF/kg PM*	0.60

* Frais administratifs et communication de base *Viande Suisse* inclus

6 Taxe perçue à l'abattage selon l'art. 38a de l'ordonnance sur les épizooties (non soumise à la TVA)

Porcs	CHF/animal	0.40
-------	------------	------

La taxe d'abattage est facturée directement via le décompte du bétail de boucherie. Micarna SA renonce à facturer cette taxe aux fournisseurs directs et prend les coûts à sa charge.

7 Frais de rachat, y c. frais d'abattage

Avec os	CHF/kg PM	0.75
Sans os	CHF/kg PM	1.75

8 Dédutions liées aux parties

Foie	CHF/pce	4.00
Cœur	CHF/pce	2.00
Diaphragme	CHF/pce	3.00
Tête avec langue	CHF/pce	5.00
Ensemble des organes	CHF/pce	9.00
Organes gastro-intestinaux	CHF/pce	2.00

9 Communication de base *Viande Suisse*, TVA incl.

Porc	CHF/animal	0.68
------	------------	------

9.1 Contribution marketing *Très fort le porc (Suisseporcs)*

Porcs	CHF/animal	0.12
Truies	CHF/animal	3.00

10 Animaux propres à la consommation, avec défauts

Si l'inspecteur des viandes constate des défauts comme:

- eau dans les articulations,
- cryptorchidie, intersexualité, verrats non castrés,
- abcès de la colonne vertébrale,
- dommages dus au transport,
- animaux chétifs (porcs < 50 kg),

les animaux sont mis à la disposition du fournisseur, remis à des tiers (comptabilisés par leur entremise) ou comptabilisés en tant qu'animaux de transformation. Les animaux mis à disposition doivent être cherchés le jour suivant l'abattage.

11 Tarifs porcs

Sur la base de la part de viande maigre, les adaptations tarifaires suivantes s'appliquent aux porcs dont le poids se situe entre 72.0 kg - 102.0 kg / PM.

PVM (%)	Suppléments/dédutions (CHF/kg PM)	PVM (%)	Suppléments/dédutions (CHF/kg PM)
>66.0	-0.60	58.5 - 58.9	0.10
65.5 - 65.9	-0.55	56.0 - 58.4	0.15
65.0 - 65.4	-0.50	55.5 - 55.9	0.10
64.5 - 64.9	-0.45	54.0 - 55.4	Prix de base
64.0 - 64.4	-0.40	53.5 - 53.9	-0.10
63.5 - 63.9	-0.35	53.0 - 53.4	-0.20
63.0 - 63.4	-0.30	52.5 - 52.9	-0.30
62.5 - 62.9	-0.25	52.0 - 52.4	-0.40
62.0 - 62.4	-0.20	51.5 - 51.9	-0.50
61.5 - 61.9	-0.15	51.0 - 51.4	-0.60
61.0 - 61.4	-0.10	50.5 - 50.9	-0.70
60.5 - 60.9	-0.05	50.0 - 50.4	-0.80
59.5 - 60.4	Prix de base	49.5 - 49.9	-0.90
59.0 - 59.4	0.05	<49.4	-1.00

12 Frais d'inspection des viandes

En cas de réclamations portant sur la production d'animaux de boucherie et de viande, les frais sont comptabilisés selon la réglementation cantonale.



Tarifs (valables dès le 01.07.2022)**pour les porcs**

selon conditions d'achat en vigueur du 01.11.2023

MIGROS
Industrie**MICARNA**
GRUPPE**13 Frais pour carcasses et produits d'abattage impropres à la consommation (Micarna Courtepin)**

Frais d'élimination	CHF/kg PM	0.50
Frais d'élimination pour carcasses entières		
Porcs	CHF/animal	82.00
Truies	CHF/animal	130.00

14 Parties déclassées (morceaux présentant des défauts)

Les parties déclassées (p. ex. demi-épaule, demi-carré) sont décomptées en fonction de la moins-value qui en résulte (valeur indicative de CHF 10.- à 20.- par partie).

Micarna SA

Udo Manz
Directeur Business Unit Viande



Beat Wüthrich
Chef secteur Achat bétail

